



République Française  
Département du Pas-de-Calais

## Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 30 NOV. 2022

ID : 062-216203497-20221124-2022028D-DE

n° 2022 028

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 Novembre 2022 - n° 3

Par suite d'une convocation en date du 15 novembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Jeudi 24 Novembre 2022 à 19h00, salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme MALINGUE Caroline

Absents excusés ayant donné procuration : Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme CODRON Violette à Mr LIAGRE Jean-Paul, Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr GUISSÉ Roger à Mr BILLET Guy, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés : Mme KOBRZYNSKI Linda et Mme DRAB Sabine

Absents : Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme VERPRAET Séverine a ainsi été élue secrétaire de séance.

#### **Objet : DM n°1 au BP 2022**

Membres en exercice : 19    Présents : 10    Exprimés : 16  
Vote :    Pour : 16    Contre : 0    Abstentions : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une modification au BP 2022 afin de régulariser une imputation erronée sur la comptabilité 2018.

Il propose d'inscrire les modifications suivantes :

- Dépenses investissement : compte 13151 : 5 872€
- Recettes d'investissement : compte 13251 : 5 872€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents DECIDE

- De valider la proposition de DM 1 en inscrivant la somme de 5 872 € en dépenses d'investissement (compte 13151) et en recettes d'investissement (compte 13251)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire



Gérard OGIEZ